

Ecrit par Echo du Mardi le 1 août 2022

La CCI du Pays d'Arles ouvre une permanence estivale

La <u>CCI du Pays d'Arles</u> sera fermée au public du 1^{er} au 19 août inclus, pour une réouverture dès le lundi 22 août à 8h30.

Cependant, afin de répondre aux exigences du service public, un accueil délocalisé pour les missions formalités d'entreprise et visa pour l'export est prévu au Port Fluvial d'Arles de 10h à 16h.

PERMANENCE ESTIVALE

Du lundi 1er au vendredi 19 août 2022 inclus

PORT FLUVIAL D'ARLES,

431 rue Jean-Antoine de Barras de la Penne à ARLES

Réouverture de la CCI: lundi 22 août 2022 dès 8h30

FORMALITES D'ENTREPRISE & VISA EXPORT: Afin de répondre aux exigences du service public article d771 67 2 du Code de commerce, un accueil délocalisé pour les missions formalités d'entreprise et visa pour l'export est prévu au Port Fluvial d'Arles de 10h à 16h.

Service Appui & Formalités 04 90 99 08 60 - 04 90 99 08 61 – 04 90 99 08 83

Plus d'informations sur arles.cci.fr



© DR

Port fluvial d'Arles, 431 rue Jean-Antoine de Barras de la Penne, à Arles. Contacts : 04 90 99 08 60 / 04 90 99 08 61 / 04 90 99 08 63.

J.R.

